

**DELIBERATION**

<b>Département des Hautes-Alpes</b>
<b>Arrondissement de Briançon</b>
<b>Parc naturel régional du Queyras</b>
<b>Comité syndical du 28 septembre 2022</b>
<b>Délibération n° : 2022_41</b>
<b>Date de convocation : 21 septembre 2022</b>

**Objet : Participation au financement d'un film pédagogique sur une expérience de classes de découverte scientifique dans le Queyras**

Par la suite d'une convocation en date du 21 septembre 2022, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont rassemblés à la maison du Parc, à Arvieux, le 28 septembre 2022 à 17 heures, sous la présidence de Christian BLANC, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28), aux statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Queyras et au règlement intérieur des élus du Parc.

**Président :** Christian BLANC

**Secrétaire de séance :** Valérie GARCIN-EYMÉOUD

**Région :** Chantal EYMÉOUD, Conseillère régionale, excusée ; Agnès ROSSI, Conseillère régionale, excusée

**Département :** Valérie GARCIN-EYMÉOUD, Conseillère départementale, présente (3 voix) ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental, excusé, pouvoir à Valérie GARCIN-EYMÉOUD (3 voix)

**Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras :** Charles LACROIX, Conseiller communautaire, présent (1 voix) ; Dominique MOULIN, Président de la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras, présent (1 voix)

**Communes :**

• **Abriès-Ristolas** – Nicolas CRUNCHANT, Maire, présent (1 voix) ; Marie-Hélène FAROUZE, Conseillère municipale, excusée, pouvoir à Nicolas CRUNCHANT (1 voix)

• **Aiguilles** – Ernest CHARLET, Conseiller municipal, présent (1 voix) ; Sylvain DAO-LENA, Adjoint au Maire, présent (1 voix)

• **Arvieux** – Christian BLANC, Maire, présent (1 voix) ; Annie COLOMBIER, Conseillère municipale, présente (1 voix)

• **Ceillac** - Jeanne FAVIER-CARGEMEL, Conseillère municipale, excusée, pouvoir à Amélie FOURNIER (1 voix) ; Amélie FOURNIER, Conseillère municipale, présente (1 voix)

• **Château-Ville-Vieille** – Anne LABIAU, Conseillère municipale, excusée ; Nicole TERRASSE, Conseillère municipale, excusée

• **Eyglies** – Jacques ROUX, Conseiller municipal, présent (1 voix)

• **Guillestre** – Lucie FEUTRIER, Adjointe au Maire, présente (1 voix)

• **Molines-en-Queyras** – Gilbert BONNIN, Conseiller municipal, présent (1 voix) ; Mathieu GICQUEL, Conseiller municipal, excusé

• **Saint-Véran** - Mathieu ANTOINE, Maire, excusé ; Sébastien PINZETTA, Adjoint au Maire, excusé,

• **Vars** – Éric COLLOMBON, Conseiller municipal, excusé

**Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales
- La Charte du Parc naturel régional du Queyras en vigueur par le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 et prorogée par le décret n°2018\_212 du 28 mars 2018 jusqu'au 18 avril 2024 ;
- Les statuts du Parc naturel régional du Queyras entérinés par l'arrêté préfectoral n° 2011 178 2 du 27 juin 2011 ;
- L'article 1 de la charte Pour un nouveau Parc : « Notre Parc se donne pour mission de sensibiliser sans relâche ses habitants et ses visiteurs à l'environnement et au territoire. Par des actions d'éducation, il doit permettre aux résidents, aux scolaires, aux touristes, de mieux connaître le Queyras et d'agir individuellement et collectivement pour y préserver la vie. »
- Le positionnement favorable du bureau du Parc réuni le 5 juillet 2022,

**Considérant :**

- L'intérêt pour le Parc de coopérer avec un enseignant chercheur sur les thématiques d'éducation relative à l'environnement,

- L'intérêt pour le Parc de nourrir sa mission fondamentale de territoire d'expérimentation en accompagnant des projets innovants, de façon générale, et dans ce cas précis en matière d'éducation au territoire et de pédagogies alternatives,

- L'intérêt pour le Parc d'être partenaire de projets de classes de découvertes innovants qui se déroulent dans son territoire,

- La volonté du parc de s'appuyer sur ces projets innovants pour nourrir en profondeur la réflexion globale sur les projets pédagogiques des classes de découverte se déroulant dans son territoire,

- La dynamique globale actuellement en cours sur le territoire Parc en ce qui concerne le soutien aux départs en classes de découvertes dont le projet éducatif est basé sur l'éducation au territoire,

## DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 29/09/2022

Reçu en préfecture le 29/09/2022

Affiché le

ID : 005-250500600-20220928-2022\_41-DE

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 28 septembre 2022
Délibération n° : 2022_41
Date de convocation : 21 septembre 2022

**Objet : Participation au financement d'un film pédagogique sur une expérience de classes de découverte scientifique dans le Queyras**

- L'intérêt pour le Parc de participer au financement d'un film sur l'éducation à l'environnement qui sera projeté dans différents festivals nationaux et internationaux (UNESCO, programme MAB des réserves de biosphère),

**Le Comité syndical, réuni le 28 septembre 2022, après en avoir délibéré et voté par, décide :**

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de suffrages : 37

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres représentés : 02

**Nombre de suffrages exprimés : 19**

Votes Contre : 00

Pour : 19

Abstentions : 00

D'approuver la demande de contribution au financement du film de Paul Véloso, Expédition Wolf à hauteur de 500 euros.

D'autoriser le Président et la direction à prendre les dispositions nécessaires pour mettre au point et conduire à bonne fin cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Pour extrait conforme

**Le Président  
Christian BLANC**

